



# DÉMARCHE MADA 2021

Salaberry-de-Valleyfield

## Sommaire

- 3 > **Mot du maire**
- 3 > **Comité de pilotage**
- 4 > **Lexique**
- 5 > **Le fondement de la politique**
- 6 > **Les valeurs**
- 7 > **Lien avec le développement social**
- 8 > **Définitions**
- 10 > **Démarche MADA**
- 12 > **Diagnostic social**
- 14 > **Sondage**
- 16 > **Consultation des organismes**
- 17 > **Plan d'action**
- 21 > **Suivi du plan d'action**



## Mot du maire

C'est avec fierté que nous présentons cette révision de la démarche Municipalité amie des aînés. Celle-ci s'intègre à la Politique de développement social de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, dans l'optique d'adopter une vision d'ensemble des enjeux sociaux qui concernent les Campivallensiennes et les Campivallensiens.

Dans les pages qui suivent, vous serez à même de constater la rigueur avec laquelle cette démarche a été conduite. Vous y trouverez notamment un portrait démographique lié plus spécifiquement à la population âgée de 50 ans et plus sur notre territoire, ainsi que les faits saillants de la consultation publique. Un plan d'action regroupant une quarantaine de cibles concrètes est présenté à la fin de ce document. Ces cibles nous permettront d'orienter nos prochaines réalisations, afin de pouvoir tenir compte des besoins réels de nos aînés.

Cette démarche a été rendue possible grâce à la collaboration des organismes qui desservent le territoire et qui œuvrent plus spécifiquement auprès de la clientèle aînée, mais aussi grâce à la générosité des nombreux citoyens qui ont pris le temps de remplir le questionnaire. Nous tenons également à remercier le comité de pilotage, qui a consolidé cette démarche initiée en 2019. C'est ensemble que nous réussissons à veiller au bien-être de notre communauté et à assurer un vieillissement actif de notre population.

Miguel Lemieux

## Comité de pilotage

**Miguel Lemieux**  
maire

**France Chenail**  
conseillère municipale

**René Monette**  
directeur du Service récréatif et communautaire

**Annie Jalbert-Desforges**  
coordonnatrice à la vie communautaire

**Dominique Gagnon**  
citoyen retraité

**Claire Melançon**  
directrice Centre d'Action bénévole de Valleyfield  
et représentante de la Table de concertation des aînés

**Ariane Thériault-Morin**  
conseillère en promotion de la santé pour le CISSS  
de la Montérégie Ouest

## Lexique

**CISSMO** : Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de la Montérégie-Ouest

**CLSC** : Centre local de services communautaires

**MRC** : Municipalité Régionale de Comté

**MADA** : Municipalité Amie Des Aînés

## Le fondement de la démarche MADA

Le fondement de cette démarche MADA est partagé avec l'essence même de la Politique de développement social de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Cette dernière met en application le concept de cohésion sociale, qui se définit comme étant l'ensemble des processus individuels et collectifs contribuant à assurer à tous les individus le pouvoir de se développer et de se tailler une place pour habiter un endroit où il fait bon vivre. Dans le cas présent, il s'agit de l'ensemble des processus individuels et collectifs, qui touchent plus spécifiquement aux différentes dimensions de la vie de l'aîné.



## Nos valeurs



### ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Donner à tous les aînés, peu importe ses capacités, le pouvoir d'accéder aux lieux, aux équipements, aux programmes, aux services et à l'information, tout en privilégiant une utilisation identique ou semblable, autonome et sécuritaire.

### POUVOIR D'AGIR

Le pouvoir d'agir peut à la fois être considéré comme :

- **UN PROCESSUS** par lequel les individus, les groupes, les organisations et les collectivités acquièrent ou renforcent la capacité d'exercer un pouvoir;
- **UN ÉTAT** qui désigne la capacité d'exercer un pouvoir;
- **UNE APPROCHE** d'intervention individuelle et collective visant à soutenir le développement de cette capacité.<sup>3</sup>



### ÉQUITÉ

Voir au juste partage des ressources entre les aînés et les groupes selon une perspective de justice sociale. De cette façon, les mesures mises en œuvre tiennent compte de différents facteurs, qu'ils soient individuels ou en lien avec leur contexte de vie, afin de réduire les inégalités sociales et de santé ainsi que la discrimination systémique.

### RESPECT

Accepter et reconnaître la valeur de chacun des individus, des organisations, de la collectivité et de voir cette diversité comme une richesse collective.

### CRÉATIVITÉ ET INNOVATION

Stimuler la production d'idées qui permettent la mise en œuvre de solutions nouvelles répondant à un besoin, et ce, dans un objectif de développement durable.

<sup>3</sup> Source : Communagir

## Lien avec le développement social

La démarche MADA vise à concrétiser le concept du vieillissement actif à travers les municipalités et les MRC du Québec. Cette voie empruntée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'intègre à la politique de développement social qui se veut inclusive. En effet, l'adoption d'une définition large de la famille a permis d'amorcer la réflexion du vieillissement actif pour optimiser la place de l'aîné dans la vie sociale, culturelle et économique de sa collectivité. De ce fait, les principes directeurs, les orientations et les actions de cette démarche spécifique aux aînés pourront s'accorder aux éléments de la Politique de développement social. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'assure ainsi de développer un milieu de vie sain et propice au cheminement de l'individu dans sa communauté, tout en préservant et en améliorant la place et le développement de l'aîné au sein de cette même communauté.

En somme, cette démarche MADA est une pierre angulaire d'une politique multidimensionnelle et inclusive pour garantir une croissance individuelle et collective équilibrée.



## Définitions

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Dans un souci d'arrimage et de concertation, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adhère à la définition du développement social proposée par le Comité de développement social de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

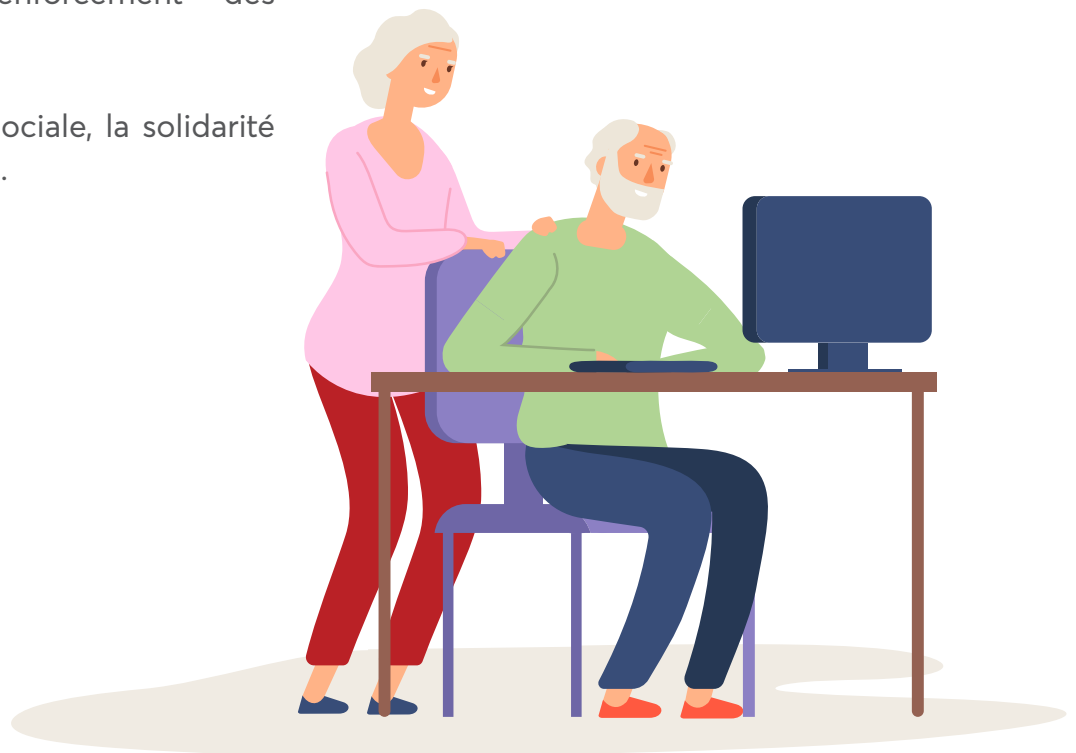
**Le développement social, c'est :**

- un processus visant à permettre l'insertion et la participation de toutes et de tous à la vie sociale, culturelle et économique;
- l'amélioration des conditions de vie et l'accession à une juste part de l'enrichissement collectif;
- le soutien au développement de l'autonomie des individus et au renforcement des communautés;
- en poursuivant la justice sociale, la solidarité et le développement durable.

### FAMILLE

Il importe d'avoir une définition de la famille qui soit large et inclusive en tenant compte de l'ensemble des réalités familiales et en mettant aussi l'accent sur les liens intergénérationnels.

La famille est définie comme toute entité sociale qui comporte au moins un lien parent-enfant, auquel peuvent s'ajouter des liens et des engagements multiples entre proches (conjoint, fratrie, ou autres). Le lien familial peut être biologique ou social. Il est le fondement d'une relation de responsabilité, qui se concrétise dans la prise en charge et le soutien réciproque des membres de la famille, à travers les générations.





## AÎNÉS

L'aîné est défini comme un membre intégral de sa communauté, laquelle il enrichit par sa participation sociale et ses expériences. L'aîné peut être un membre de la population active et travailler pour contribuer à l'amélioration et au maintien de sa qualité de vie et être un acteur économique dans sa collectivité. À l'inverse, l'aîné peut également s'être retiré du marché professionnel pour adapter sa réalité à ses envies et ses besoins changeants. Il reste tout de même un participant dans sa communauté. L'aîné est une personne au grand potentiel : ses connaissances sont un héritage pour sa collectivité, qui se doit de l'intégrer activement dans le maintien et l'amélioration de ses conditions de vie ainsi que de celles de son entourage. En tant que personne à part entière, l'aîné et son confort doivent être considérés avec dignité et respect par sa communauté.

## VIELLISSEMENT ACTIF

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield adhère à la définition de l'Organisation mondiale de la santé qui définit le vieillissement actif comme étant « le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse ». (Commission économique des Nations unies pour l'Europe, 2012).

## Démarche MADA

En considérant que les aînés représentent un groupe important de sa collectivité, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a réalisé sa première démarche en 2013 pour obtenir la reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA). Cette démarche implique, entre autres, la création d'un portrait statistique du milieu ainsi que des consultations publiques afin de récolter les avis de la population. C'est grâce à ce travail rigoureux ainsi qu'à une approche mettant en valeur la concertation qu'il a été possible de faire ressortir des enjeux et des actions spécifiques à la communauté. Aujourd'hui, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reprend cette démarche afin de renouveler cette reconnaissance. Ce processus exhaustif comprend les étapes suivantes :

1. La résolution du conseil municipal
2. La création du comité de pilotage de la démarche MADA
3. Le diagnostic social
  - Portrait statistique
  - Recensions des services et des ressources
  - Sondage et consultations publiques
4. Rédaction et adoption d'une démarche et de son plan d'action
5. Mise en oeuvre
6. Bilan global

Principalement, le corps de la démarche MADA se situe aux étapes 3 et 4, soit le diagnostic social ainsi que la rédaction et l'adoption d'une démarche et de son plan d'action. L'approche MADA vise à créer une synergie entre le développement social, économique et culturel avec une perspective mettant l'accent sur le confort et les besoins spécifiques aux aînés. Grâce au diagnostic social, cette démarche permet également de faire un inventaire de l'ensemble des ressources et des services en faveur des aînés. Il est ainsi plus aisé de créer des actions harmonieuses envers les ressources disponibles et celles à développer.



### PORTRAIT STATISTIQUE<sup>1</sup>

Comme dans l'ensemble du Québec, la population de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est vieillissante. On rapporte que plus de 47 % de la population campvallensienne a 50 ans et plus. Ces proportions sont particulièrement élevées dans les quartiers Georges-Leduc et Champlain. Par ailleurs, on note une augmentation d'environ 6% de la population de 65 ans et plus à Salaberry-de-Valleyfield entre 2009 et 2019. Un peu plus de la moitié de cette population, soit 54,2 % est mariée ou en union libre. Enfin, il est possible d'observer un ratio femme/homme presque égal, bien qu'il varie selon les groupes d'âge. Le ratio moyen de la population de 65 ans et plus est de 1,2, ce qui signifie qu'il y a quasi autant de femmes que d'hommes âgés à Salaberry-de-Valleyfield, malgré que les femmes soient légèrement plus nombreuses.

D'un point de vue socioéconomique, le taux d'emploi de la population de 65 ans et plus est de près de 8 %. Cette donnée pousse à croire que la majorité des aînés de Salaberry-de-Valleyfield est à la retraite. En ce qui concerne le niveau de scolarité, environ 40% de la population âgée de 65 ans et plus ne possède aucun certificat, diplôme ou grade universitaire, près de 25% ne possède qu'un diplôme

d'études secondaires ou l'équivalent, près de 25 % possède un certificat ou un diplôme post secondaire non universitaire et seulement 10% possède un certificat, diplôme ou grade universitaire. Le revenu médian après impôts de cette population est de 22 898\$ : c'est environ 200\$ de plus que la donnée provinciale et près de 2000\$ de moins que le revenu médian après impôts de la Montérégie. Si l'on s'intéresse à ces composantes de revenu, la répartition entre les transferts gouvernementaux et les revenus de marché est quasi à 50/50 (50,7% versus 49,3%). Les hommes semblent recevoir moins de transfert gouvernemental à une importance de 43,3% de leur revenu alors que les femmes en reçoivent à la hauteur de 60,1% de leur revenu.

De façon majoritaire, les aînés de 65 à 84 ans vivent dans des logements privés, alors que 54% des aînés de 85 ans et plus vivent dans des établissements de soins de santé. La grande majorité des aînés de 65 ans et plus, soit 63%, est également propriétaire de son logement. Enfin, plus du tiers de la population âgée de 75 ans et plus vit seul.

<sup>1</sup> Les données statistiques utilisées sont celles du recensement canadien de 2016, car les données de l'année 2021 ne sont pas accessibles au moment de la rédaction.

## RECENSEMENT DES SERVICES ET DES RESSOURCES

Afin de faciliter l'accès aux services ainsi qu'aux ressources en faveur des aînés, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a rassemblé ces informations sur un onglet de son site Web. Il s'agit d'une action effectuée pour le bien des aînés, réalisée dans le cadre de la première démarche MADA : [www.ville.valleyfield.qc.ca/mada](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/mada). Il s'agit d'une page dédiée aux aînés avec des liens utiles pour découvrir les ressources à leur disposition. De plus, pour aider à la compréhension et briser la barrière de l'analphabétisme fonctionnel, des capsules vidéos présentant des ressources pratiques s'y retrouvent.

Aussi, la page possède un lien vers la boussole du Centre d'action bénévole de Salaberry-de-Valleyfield qui a créé un registre intégral rassemblant l'ensemble des organismes selon les différentes thématiques : [cabvalleyfield.com/boussole-en-ligne/boussole](http://cabvalleyfield.com/boussole-en-ligne/boussole). Cette initiative est non seulement utile pour les aînés actifs qui possèdent les connaissances et les outils technologiques pour rechercher l'information, mais également pour faciliter le travail de référencement entre les organismes de la région qui peuvent mieux orienter les aînés en fonction de leurs besoins.

Enfin, le site Web contient les informations de Services Québec qui met à disposition un guide renseignant sur les différents programmes et services offerts aux aînés par les ministères et organismes gouvernementaux.

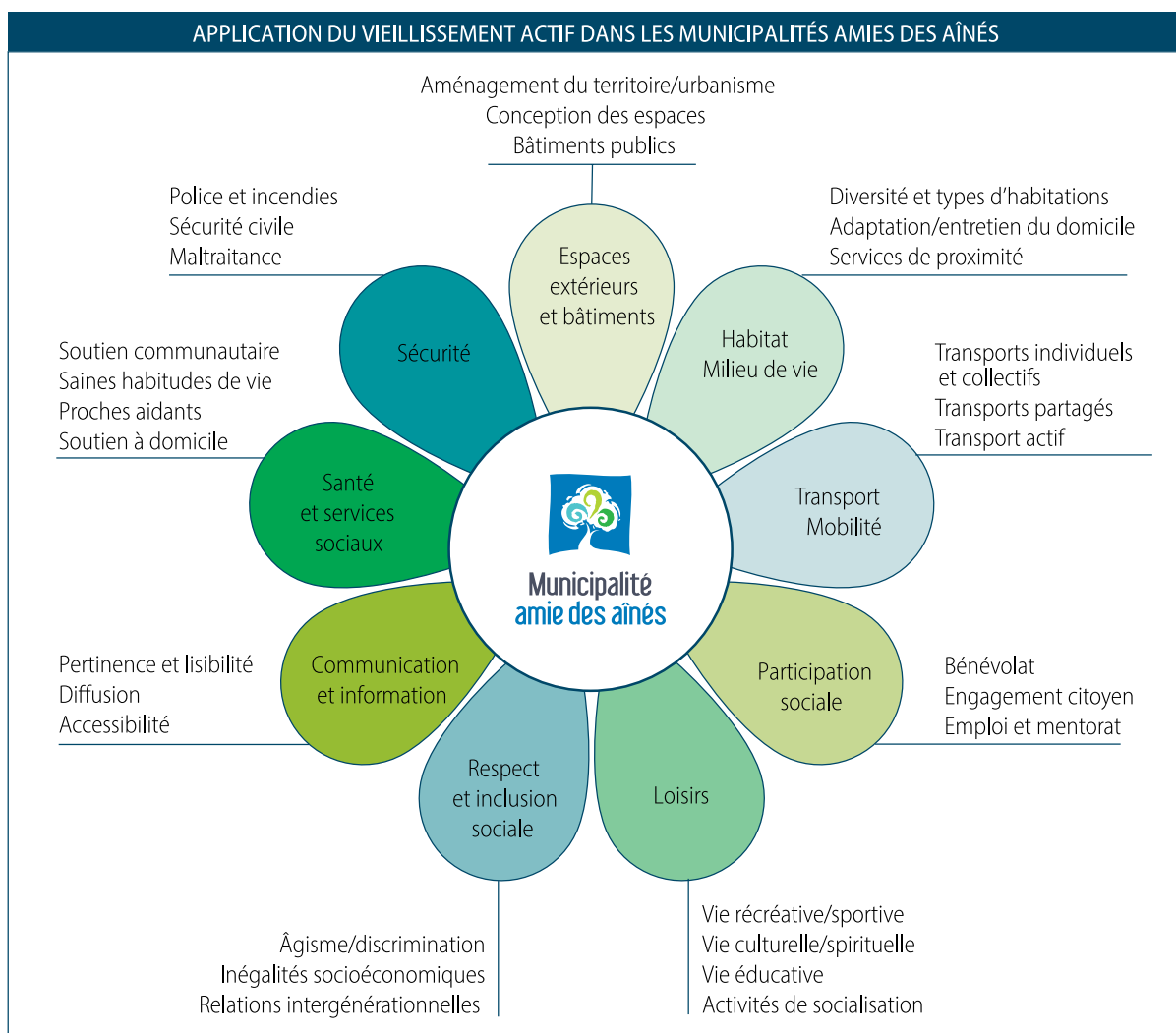
## PROCESSUS DE CONSULTATION



## Sondage

Un sondage d'une trentaine de questions, destiné aux personnes de plus de 50 ans qui résident sur le territoire, a été diffusé en ligne ainsi que de façon manuscrite. Celui-ci a permis de rejoindre une démographie différente. Afin de s'assurer d'avoir un échantillon représentatif de la population du territoire, ce sondage a été distribué notamment dans les résidences pour aînés du territoire et à travers les organismes. Au total, 576 aînés se sont prononcés, ce qui représente près de 4 % de la population de 55 ans et plus résidant à Salaberry-de-Valleyfield.

Le sondage a couvert l'ensemble des champs d'action de la marguerite MADA : Habitat et milieu de vie; Transport et mobilité; Participation sociale; Loisirs; Respect et inclusion sociale; Communication et information; Santé et services sociaux; Sécurité; Espaces extérieurs et bâtiments.



Source : Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés – 2<sup>e</sup> édition  
© Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2020

## Faits saillants

### LES SERVICES ET LES BESOINS ESSENTIELS

Lors du processus de consultation, les aînés ont rapidement fait savoir quels étaient leurs trois besoins essentiels et prioritaires, soit l'accès à des logements locatifs abordables, aux services à domicile (soins de santé, repas et entretien domestique). Toutefois, malgré l'intérêt exprimé envers ces services, la proportion d'aînés utilisant « souvent » ou « régulièrement » les services communautaires s'est révélée très faible, soit près de 20% des répondants. Dans un même ordre d'idée, près de la moitié (44%) des répondants disent qu'aucun service n'est susceptible d'améliorer leur quotidien.

### TRANSPORT ET MOBILITÉ

Alors que la majorité des aînés de Salaberry-de-Valleyfield se déplacent en voiture, le transport demeure une contrainte pour 14 % des répondants qui dépendent de services publics, communautaires et/ou privés pour se déplacer.

### ISOLEMENT SOCIAL

La question de l'isolement social s'est vu attribuer beaucoup d'attention en raison de la COVID-19. Parmi les aînés qui ressentent de l'isolement, 56% disent ne ressentir de l'isolement que depuis l'arrivée de la pandémie en mars 2020. Cette donnée suggère que l'indice d'isolement chez les aînés de Salaberry-de-Valleyfield était d'environ 12 % avant la crise sanitaire.

### SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Il est important de noter que les aînés se sentent majoritairement en sécurité à Salaberry-de-Valleyfield : moins de 10% des aînés se sentent légèrement ou très à risque. Les données indiquent que la valorisation de la surveillance de quartier ainsi que le bon voisinage sont, de loin, les initiatives à prioriser pour augmenter le sentiment de sécurité chez les répondants.

### LOISIRS

Sans surprise, la question des loisirs crée souvent beaucoup d'engouement. Les aînés de Salaberry-de-Valleyfield ont clairement indiqué les activités de loisirs à développer : l'ajout d'activités de conditionnement physique exclusives aux aînés, des clubs de marche et des modules d'entraînement dans les parcs; l'augmentation du nombre d'activités culturelles dans les parcs, des spectacles de musique et des représentations cinématographiques gratuites ainsi que des expositions artistiques et historiques ou des clubs de lecture. Toutefois, il faut noter que près de 40% des répondants ont mentionné que l'offre de loisirs actuelle était très satisfaisante et près de 40% ont indiqué que cette dernière était légèrement satisfaisante.



## Consultation des organismes

Afin de s'assurer de bien comprendre la réalité de l'ensemble des données démographiques et sachant que les populations vulnérables sont moins propices à participer à un sondage, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a tenu des groupes de discussion avec des intervenants communautaires et sociaux de différents milieux.

En raison de la pandémie de la COVID-19, ces consultations ont été dirigées par vidéoconférence, en sous-groupe de six à neuf personnes excluant l'animateur.

## Faits saillants

Les intervenants du milieu ont clairement indiqué que l'ensemble des éléments liés à la santé mentale (aide professionnelle, soutien financier, répit pour les proches aidants, soutien à la maison, etc.) représente le prochain enjeu prioritaire pour les aînés de Salaberry-de-Valleyfield.

### HABITAT ET MILIEUX DE VIE

Selon les intervenants du milieu, il existe un réel enjeu lié aux logements adaptés pour les besoins des aînés à Salaberry-de-Valleyfield. Il est impératif d'augmenter le nombre de logements sociaux, car on note une importante liste d'attente pour obtenir un logement de type HLM. Au-delà des logements sociaux, plusieurs nouvelles constructions ne sont pas adaptées aux besoins changeants des aînés. Celles-ci doivent disposer de stationnements privés à proximité de l'entrée, d'un ascenseur, etc. Finalement, on constate que le manque de soins et de services à domicile (ex. : entretien et répit à domicile pour les conjoints et/ou proches aidants) est ce qui force les aînés à quitter leur domicile privé au profit d'un établissement de santé ou d'une résidence pour aînés.

### LOISIRS

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield possède une offre de loisir diversifiée qui peut aider à briser l'isolement social. Par contre, la lacune est qu'il n'y a pas de lieux de rassemblement à proposer aux aînés tel qu'un centre communautaire où des organismes en faveur des aînés où des activités de loisirs se côtoient. Il faut aussi s'assurer que les aînés reçoivent bien l'information. Finalement, les projets de loisirs intergénérationnels semblent bien fonctionner : il faudrait multiplier les correspondances entre les écoles et les résidences pour aînés.

### COMMUNICATION ET INFORMATION

Les instances municipales et communautaires travaillent à varier leurs moyens de communication. Le mot d'ordre est de multiplier les outils de communication afin de rejoindre l'ensemble des groupes au sein de la population aînée. L'enjeu est que les aînés de 65 ans n'utilisent pas les mêmes outils de communication que les aînés de 85 ans. Toutefois, le plus grand défi est de rejoindre les aînés qui ne sont pas socialement actifs.



## Plan d'action

Le plan d'action suivra les axes et les orientations déjà identifiés dans la politique en développement social de Salaberry-de-Valleyfield. Des objectifs et des actions seront ajoutés, retirés et modifiés pour répondre aux enjeux et aux besoins des aînés identifiés dans la démarche MADA ci-jointe.

### 1.1. AXE : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS EN ACCORDANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET À RISQUE.

**Objectif 1.1 : Stimuler l'implication sociale et citoyenne par la reconnaissance du travail de l'ensemble des organismes de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

#### ACTIONS

- 1.1.1. Évaluer la possibilité d'implanter un guichet unique pour le bénévolat;
- 1.1.2. Promouvoir les offres de bénévolat disponible sur la plate-forme du Centre action bénévole auprès des aînés;
- 1.1.3. Revoir la formule de reconnaissance des bénévoles de la Ville;
- 1.1.4. Promouvoir l'implication citoyenne (Ex. : fête de quartier, clubs, etc.).

**Objectif 1.2 : Intégrer le réflexe « penser et agir pour les aînés » au sein de l'administration municipale**

#### ACTIONS

- 1.2.1. Poursuivre le soutien aux organismes;
- 1.2.2. Pousser les recommandations de la Table de concertation des aînés en matière d'initiatives et de partenariat;
- 1.2.3. Appuyer financièrement le comité sécurité alimentaire;
- 1.2.4. Participer aux différentes concertations locales et assurer une cohérence d'actions avec les partenaires;
- 1.2.5. Soutenir les initiatives visant à contrer la criminalité (Ex. : Éclairage dans les rues et les parcs, encourager le bon voisinage).

### **Objectif 1.3 : Favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires, abordables et accessibles**

#### **ACTIONS**

- 1.3.1.** Encourager et promouvoir des projets immobiliers en alignement avec les besoins des aînés, comme l'ajout de logements 1<sup>1/2</sup> et 2<sup>1/2</sup> accessibles universellement;
- 1.3.2.** Exiger dans la vente de terrains municipaux un ratio de logements abordables et/ou sociaux dans les nouvelles constructions lorsque la situation le permet;
- 1.3.3.** Mettre en place un code du logement;
- 1.3.4.** Sensibiliser les aînés au pourcentage de revenu à accorder à l'habitation;
- 1.3.5.** Offrir un remboursement de taxe de service aux logements d'appoint dont le locataire correspond aux critères d'une maison intergénérationnelle.

## **2. AXE : DÉVELOPPER L'APPROCHE DE QUARTIER EN FAVORISANT UNE PROXIMITÉ ENTRE LES CITOYENS**

### **Objectif 2.1 : Améliorer le sentiment d'appartenance, la cohésion sociale et la participation des citoyens**

#### **ACTIONS**

- 2.1.1.** Développer et encourager l'approche Voisins solidaires et valoriser les initiatives citoyennes comme la Fête des voisins ou encore la médiation citoyenne;
- 2.1.2.** Collaborer, à travers un projet structuré, à la mise en place de jardins éducatifs et intergénérationnels;
- 2.1.3.** Conscientiser la population aux enjeux sociaux des aînés de la collectivité;
- 2.1.4.** Encourager l'implication des aînés dans leur collectivité;
- 2.1.5.** Maintenir et développer les services de proximité dans les quartiers par les outils réglementaires et l'émission de permis;
- 2.1.6.** Promouvoir l'offre de loisirs axés vers les aînés.

### **3. AXE : ASSURER L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES EN FAVORISANT UNE APPROCHE INCLUSIVE**

#### **Objectif 3.1 : Promouvoir l'offre de services disponible au sein de la Ville**

##### **ACTIONS**

- 3.1.1.** Multiplier les moyens de communications citoyennes en utilisant différents médias pour rejoindre les aînés;
- 3.1.2.** Promouvoir les initiatives et services qui sont de l'économie de partage;
- 3.1.3.** Diffuser les services en matière de transport collectif, de transport adapté et aussi de transport actif;
- 3.1.4.** Promouvoir les avantages de la carte du citoyen auprès des aînés;
- 3.1.5.** Encourager la communauté à participer à des activités favorisant de saines habitudes de vie.

#### **Objectif 3.2 : Optimiser l'accès aux ressources en fonction des besoins de la population selon les principes d'économie de partage**

##### **ACTIONS**

- 3.2.1.** Optimiser l'accès aux ressources en fonction des besoins de la population selon les principes d'économie de partage;
- 3.2.2.** Favoriser le regroupement d'organismes en faveur des aînés sous un même toit, entre autres par un Centre communautaire regroupant des activités de loisirs et des organismes en faveur des aînés;
- 3.2.3.** Outiller les organismes pour améliorer l'orientation d'utilisateurs aînés vers les services d'autres organismes et instances adaptés à leurs besoins.

#### **Objectif 3.3 : Soutenir et développer l'offre de transport**

##### **ACTIONS**

- 3.3.1.** Poursuivre le développement du transport collectif de manière accessible;
- 3.3.2.** Poursuivre les aménagements favorisant le transport actif, comme le vélo, la marche, etc.;
- 3.3.3.** Poursuivre le développement de zones d'ombrage et d'aires de repos dans les parcs et les espaces verts propices aux transports actifs.

## 4. AXE : STIMULER LA FIERTÉ CITOYENNE EN METTANT DE L'AVANT L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

### Objectif 4.1 : Poursuivre une offre d'infrastructures de qualité et durable aux citoyens

#### ACTIONS

- 4.1.1. Appuyer la construction d'un centre multisport et multigénérationnel;
- 4.1.2. Dynamiser le marché public;
- 4.1.3. Aménager davantage d'espaces verts et de plateaux sportifs (Ex. : terrains de pétanque) pour la clientèle aînée, tel que suggéré dans le Plan directeur des parcs de la Ville;
- 4.1.4. Mettre en place un plan directeur des plateaux sportifs en vue d'en améliorer l'état;
- 4.1.5. Améliorer le sentiment de sécurité dans les espaces publics notamment en ajoutant de l'éclairage;
- 4.1.6. Favoriser les initiatives des organismes pour faire des cuisines collectives;
- 4.1.7. Maintenir et développer les infrastructures naturelles favorisant la santé et la qualité de vie des aînés.

### Objectif 4.2 : Valoriser les événements et activités rassembleurs contribuant au rayonnement de la Ville

#### ACTIONS

- 4.2.1. Bonifier les activités de regroupement des citoyens dans les différentes installations de la Ville (ex. : loisirs, rencontres avec le maire, etc.);
- 4.2.2. Continuer de faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes du territoire;
- 4.2.3. Promouvoir et suggérer une activité gratuite ou peu coûteuse lors des événements tenus ou organisés dans la ville (ex. : rabais aîné);
- 4.2.4. Actualiser et mettre en oeuvre le plan de tourisme;
- 4.2.5. Promouvoir la campagne promotionnelle : Ici on est accueillants pour assurer l'intégration sociale des aînés et briser l'isolement;
- 4.2.6. Bonifier les rendez-vous citoyens en apportant un volet social;
- 4.2.7. Assurer une veille concernant les programmes de subventions permettant de créer des infrastructures et des initiatives dédiées aux aînés (ex. : subvention pour la hausse de taxes municipales, fonds pour l'accessibilité, fonds présages, fonds Nouveaux horizons - fédéral, Québec ami des aînés, etc.).

## Suivi du plan d'action

Cette démarche MADA et son plan d'action s'inscrivent dans une démarche rigoureuse et ambitieuse en développement social pour assurer la création d'un milieu de vie inclusif et sensible aux réalités des différents groupes sociaux. Le travail collaboratif de l'ensemble des acteurs sociaux est nécessaire pour assurer sa mise en place et sa réussite. Le comité de suivi de la Politique de développement social assure une veille sur la démarche MADA et sur l'évolution et la réalisation du plan d'action.





Municipalité  
amie des aînés

En partenariat avec :

Québec 

Pour information : 450 370-4390  
[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

Adopté le 21 septembre 2021